

I Participants:

Présents: Jean Hervé Peurière, Lydie Faye, Thierry Meunier, Guy Farget., Viviane Brunet, Jean Louis Fafournoux, Michel Chaux, Sandy Goutorbe, Bruno Pilonchery, Nicole Chaux, Quentin Ossedat, Dominique Michalet, Aurélien Allard, Michelle Vasseur.

Absent excusé: Philippe Roux

II Points abordés:

1 Local commercial	Travaux de dépose d'amiante en cours. Un surcoût est à prévoir car une pièce a été oubliée lors du prélèvement des échantillons par l'entreprise. Prix en plus environ 7 000 € HT. Concernant la cuisine l'option de deux bacs à graisse de 20 L sous évier est privilégiée à la place d'un bac de 50 litres dans le vide sanitaire. Suite à une rencontre entre l'architecte, le bureau Fluide et le fournisseur de cuisine il a été décidé de revoir certaines options dans la cuisine afin de passer avec un compteur EDF de 36 KVa au lieu de 70 KVa. Ceci pour baisser le coût de l'abonnement d'environ 1 600 € par an. Notre AMO doit se mettre en relation avec les services du SIEL afin de compléter ensemble le dossier de demande de subvention ENERGIE.
2 Photocopieur Ecole	Sandy Goutorbe fait le compte rendu de son rendez vous avec la société "Image Laser Couleur" de Roanne qui propose à la location sur 21 trimestres un photocopieur identique à celui de la Mairie. La proposition est de 87 € HT par mois pour les 2 photocopieurs. Le Conseil valide cette proposition.
3 Colis CCAS	Suite à la réunion de la commission CCAS, Lydie Faye fait le compte rendu de la composition des colis pour distribution aux personnes âgées en fin d'année. Essentiellement composé de produits régionaux et sensiblement identique aux années précédentes. Prix du colis environ 60 € pour environ 60 bénéficiaires.
4 Nouveaux tarifs des salles (associations et fête)	Le Conseil décide de ne pas changer le tarif de location des 2 salles. Par contre il modifie le prix du chauffage à partir du 1er janvier 2021. Pour la salle des associations 5 € les 2 heures au lieu de 3,33 € et pour la salle des fêtes 5 € l'heure au lieu de 3,33 €.
5 Subvention société de chasse	Suite à un courrier de la société de chasse demandant une subvention exceptionnelle (effet COVID) et à l'analyse de leur bilan le Conseil a voté à bulletin secret "pour ou contre" le versement d'une aide exceptionnelle. Votants : 14. Pour: 6 voix ; Contre: 6 voix + 2 bulletins blancs. Un 2ème vote a dû avoir lieu qui a donné Votants : 14, Pour: 6 ; Contre: 8. Suite à ce vote la majorité s'oppose au versement de cette aide. Un courrier sera envoyé au président de la société de chasse pour l'informer de cette décision.
6 Bulletin municipal	Michel Chaux a déroulé l'ensemble des rubriques du bulletin. A ce jour il y a encore beaucoup de textes manquant. Il reste un mois pour le compléter. Le choix de la photo pour la couverture a été validé par le Conseil.
7 Questions diverses	<ul style="list-style-type: none"> - Cette semaine doit intervenir une société pour vider complètement le silo de la chaudière à bois et ensuite remettre de nouvelles plaquettes. On espère que cette manipulation sera bénéfique à son fonctionnement. - Le Maire informe le conseil qu'une réunion doit avoir lieu à Noirétable ce mercredi 28 octobre 2020 à la salle des fêtes en vu d'un projet de création d'une crèche. Plusieurs personnes du conseil doivent s'y rendre. - Concernant le projet MAM suite au COVID pas de possibilité actuellement de visiter d'autres MAM en fonction à ce jour. Pour continuer sur ce dossier il faut que maintenant les personnes concernées à son fonctionnement avancent assez rapidement sur leur projet (création association, bilan prévisionnel etc...). - Le Maire informe le conseil sur le compte rendu de l'expert suite à l'incendie du gîte La Carpe à La Plagnette. Une nouvelle rencontre doit avoir lieu prochainement avant le 20 novembre entre les 2 assureurs des deux parties (commune et gérant) Affaire à suivre.... - Lundi matin 19 octobre les futurs repreneurs de La Plagnette ont souhaité rencontrer le maire et les adjoints pour avoir quelques précisions afin de pouvoir se projeter dans le futur. Concernant les travaux le conseil a validé la reprise de la salle de séminaire (sol et mur) pour 9 603 € HT. Les gérants quant à eux prendront en charge la réfection de la salle de restaurant + les toilettes pour environ 50 000 €. Ils devront demander de leur côté une subvention (Région + CCPU). Pour la partie hôtel le conseil accepte de prendre en charge la réfection des 10 salles de bain + les espaces communs de l'hôtel pour 78 262 € HT, une subvention à hauteur de 20 % du HT de la Région devrait être allouée. Concernant les loyers au vu de la situation sanitaire du moment et devant l'incertitude à venir le Conseil va proposer aux gérants le scénario suivant pour la partie hôtel restaurant et logement de fonction : du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 : 800 € par mois HT, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 : 1 500 € HT par mois et à partir du 1er janvier 2023 et la suite : 2 000 € HT par mois. Si la situation sanitaire fin 2021 ne s'est pas améliorée le Conseil s'engage à revoir sa position. Pour la location du gîte le conseil reste sur la position précédente à savoir 50 % des locations totales de l'année, chiffre communiqué par Gîtes de France au début de l'année suivante.
Prochaines réunions d'adjoints : lundi 16 novembre à 9h30. Prochain conseil : vendredi 27 novembre à 20h00	